

**Station de la Tremblade**

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade  
Tél. 46.36.18.41  
Fax 46.36.18.47  
Télex 632 160 F

**Bureau Contrôle Sanitaire  
Direction Départementale des  
Affaires Maritimes de Charente Maritime**

**17320 MARENNES**

DRV/RA/TR/YS 94-206.

Monsieur,

En réponse à votre Fax daté du 14 juin 1994, je tiens à vous préciser que les parasites *Bonamia ostreae* et *Marteilia refringens* de l'huître plate, *Ostrea edulis*, sont les seuls agents pathogènes à recherche obligatoire. Ainsi, concernant les échanges d'huître creuse, *Crassostrea gigas*, entre les pays de la communauté, il n'y a aucun contrôle de recherche d'agents pathogènes à assurer jusqu'à cette date. Il est cependant nécessaire de vérifier l'absence d'huîtres plates, parmi les huîtres creuses.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie Monsieur, d'agréer mes plus sincères salutations.

Unité de Recherche en Pathologie et  
Immunologie Générales.

T. RENAULT.

**Copies :**

- DRV/RA/D
- IFREMER La Tremblade